

SOLIDARITÉ - MUTUALISATION

Vers un nouveau modèle économique pour le sport français

Actu : « Finansol espère que l'épargne solidaire représentera 1% de l'épargne financière en France dans 10 ans, soit 35 milliards d'euros, c'est-à-dire dix fois plus qu'aujourd'hui » (La Tribune 9 février 2013).

Une banque sportive solidaire pour le développement du sport français.

180.000 associations + des millions de passionnés !

Le Crédit Coopératif, acteur majeur de l'épargne solidaire, est une banque du groupe BPCE qui reverse déjà plus de 5 millions d'euros par an à [21 associations ou fondations](#) (environnement, humanitaire, handicap, éducation...) et à des projets sur [3 axes](#) (agir pour la planète, agir pour une société plus juste, agir pour entreprendre autrement).

Une banque sportive solidaire pour la prochaine olympiade ?

En association avec un partenaire bancaire comme le Crédit Coopératif (Groupe BPCE) :

a/ Une carte de crédit qui finance un fonds de développement du sport

*Aujourd'hui au Crédit Coopératif : « A la souscription de votre Carte Agir **le Crédit Coopératif verse 3€ à l'association choisie**. A chaque retrait dans un distributeur **le Crédit Coopératif verse 6 centimes d'euro, et 12 centimes d'euro pour tout retrait** dans un distributeur du réseau Crédit Coopératif ou Banque Populaire. Ces dons sont effectués par le Crédit Coopératif et ne sont en aucun cas débités de votre compte. »*

b/ Un compte courant permettant de financer les projets sportifs d'intérêt général (prêts à taux réduits si « des sportifs prêtent à des sportifs »)

Aujourd'hui au Crédit Coopératif : « L'argent déposé sur votre compte bancaire ne « dort » pas. Il est utilisé par la banque pour accorder des crédits à ses clients. Au Crédit Coopératif, ce sont des acteurs de l'économie réelle qui en bénéficient et la plupart sont des organismes de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, l'argent déposé permet pour une large part de financer les acteurs du logement, de la santé, du social, de l'insertion, de l'environnement et de la culture, des coopératives et groupements d'entreprises locales ou encore des mutuelles. »

c/ Une épargne solidaire pour développer la pratique sportive associative

Aujourd'hui au Crédit Coopératif : « En 2012, 4.771.852€ de dons ont été versés aux [21 associations ou fondations partenaires](#) grâce aux produits d'épargne de partage ! Avec mon Livret Agir, je donne du sens à mon épargne : mon argent me rapporte et la moitié de mes intérêts est automatiquement versée à l'association de mon choix. C'est ça le partage ! »

De plus, les particuliers bénéficient de 66% de réduction d'impôts sur le montant de leurs dons (50% de leurs intérêts). Dans la limite des 20% de leur revenu imposable, ce ne sont finalement que 17% de leurs intérêts que ces personnes ne toucheront pas !

Pourquoi pas pour le sport (pour les particuliers) ?

Pourquoi pas dans le cadre de la mise en place d'une « banque solidaire du sport » avec potentiellement 180.000 associations qui pourraient bénéficier de prêts avantageux, bénéficier des fonds qu'elles participent à collecter solidairement en plus des généreux particuliers donateurs.

Plutôt qu'uniquement à travers les impôts, les acteurs sportifs s'auto-organisent pour créer les conditions de leur futur développement (solidarité interdisciplinaire au service du développement global de la pratique sportive).

Aujourd'hui au Crédit Coopératif, pour les associations : « Livret Solidaire Associations du Crédit Coopératif. Placement sûr, rémunéré à 1,65% par an (au 01/02/13), capital garanti à 100% et disponible à tout moment, fonctionnement gratuit : avec le livret Solidaire Associations du Crédit Coopératif, vous cumulez tous ces avantages ! Par ailleurs, avec le livret Solidaire Associations du Crédit Coopératif, vous pouvez partager le fruit de votre placement en faisant don d'une fraction de vos intérêts annuels (25, 50, 75 ou 100%) à l'association de votre choix : [France Active](#), [Insertion par l'activité économique](#) >> [en savoir plus](#) [Habitat et Humanisme](#), [Logement et accompagnement des familles en difficulté](#) >> [en savoir plus](#) [Solidarités Nouvelles face au Chômage](#), [Accompagnement de demandeurs d'emploi](#) >> [en savoir plus](#) [Fédération Artisans du Monde](#), [Promotion du commerce équitable](#) >> [en savoir plus](#)

Fiscalité des intérêts :

Les intérêts sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24% pour les organismes sans but lucratif exonérés d'impôts commerciaux. »

Offrons aux associations sportives bénéficiant de ressources (comme aux particuliers) les moyens de contribuer solidairement au développement de la pratique sportive, avec la mise en place d'un livret et de produits bancaires solidaires abondant un fonds de développement du sport français.

Quid des Clubs professionnels et entreprises du secteur sportif ?

Pour info : IL Y A DEJA UN EXEMPLE DE BANQUE SECTORIELLE AVEC « [BTP BANQUE](#) » (Groupe BPCE)